



52 Elizabeth II  
A.D. 2003  
Canada

## Journals of the Senate

2nd Session, 37th Parliament

N° 72

Thursday, June 19, 2003

1:30 p.m.

## Journaux du Sénat

2<sup>e</sup> session, 37<sup>e</sup> législature

Le jeudi 19 juin 2003

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams	Christensen
Andreychuk	Cochrane
Atkins	Comeau
Austin	Cook
Bacon	Cools
Baker	Corbin
Beaudoin	Cordy
Biron	De Bané
Bolduc	Doody
Bryden	Eyton
Buchanan	Fairbairn
Callbeck	Ferretti Barth
Carney	Finnerty
Carstairs	Fitzpatrick
Chalifoux	Forrestall
Chaput	Fraser

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Furey	Lynch-Staunton
Gill	Maheu
Graham	Mahovlich
Gustafson	Meighen
Hays	Milne
Hubley	Moore
Jaffer	Morin
Joyal	Murray
Kelleher	Oliver
Keon	Pearson
Kinsella	Pépin
Kolber	Phalen
Kroft	Poulin (Charette)
LeBreton	Poy
Léger	Prud'homme
Losier-Cool	Ringuette

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams	Cochrane
Andreychuk	Comeau
Atkins	Cook
Austin	Cools
Bacon	Corbin
Baker	Cordy
Beaudoin	De Bané
Biron	Doody
Bolduc	Eyton
Bryden	Fairbairn
Buchanan	Ferretti Barth
Callbeck	Finnerty
Carney	Fitzpatrick
Carstairs	Forrestall
Chalifoux	Fraser
Chaput	Furey
Christensen	Gill

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Graham	Maheu
Gustafson	Mahovlich
Hays	Meighen
Hubley	Milne
Jaffer	Moore
Joyal	Morin
Kelleher	Murray
Keon	Oliver
Kinsella	Pearson
*Kirby	Pépin
Kolber	Phalen
Kroft	Poulin (Charette)
*LaPierre	Poy
LeBreton	Prud'homme
Léger	Ringuette
Losier-Cool	Rivest
Lynch-Staunton	Robertson

**PRAYERS****SENATORS' STATEMENTS****TRIBUTES**

Tribute was paid to the Honourable Senator Bolduc, who will retire from the Senate on September 10, 2003.

**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

**DAILY ROUTINE OF BUSINESS****TABLING OF DOCUMENTS**

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Setlakwe tabled the following:

Report of the parliamentary delegation, led by the Speaker of the Senate, which travelled to the Republic of Poland, at the invitation of the President of the Senate, from March 4 to 9, 2003.—Sessional Paper No. 2/37-533S.

Report of the parliamentary delegation, led by the Speaker of the Senate, which travelled to the Russian Federation at the invitation of the Chairman of the Federation Council, from March 9 to 15, 2003.—Sessional Paper No. 2/37-534S.

**PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES**

The Honourable Senator Meighen, Member of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, tabled its Fourteenth Report (Final) entitled: *Occupational Stress Injuries: The Need for Understanding*.—Sessional Paper No. 2/37-535S.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator LeBreton, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, presented its Eleventh Report (Bill S-7, An Act to protect heritage lighthouses) without amendment.

The Honourable Senator Forrestall moved, seconded by the Honourable Senator LeBreton, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**PRIÈRE****DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS****HOMMAGES**

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Bolduc, qui prendra sa retraite du Sénat le 10 septembre 2003.

**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

**AFFAIRES COURANTES****DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Setlakwe dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation parlementaire, dirigée par le Président du Sénat, qui s'est rendue en République de Pologne à l'invitation du Président du Sénat polonais du 4 au 9 mars 2003.—Document parlementaire n° 2/37-533S.

Rapport de la délégation parlementaire, dirigée par le Président du Sénat, qui s'est rendue à la Fédération de Russie à l'invitation du Président du Conseil de l'Assemblée fédérale du 9 au 15 mars 2003.—Document parlementaire n° 2/37-534S.

**PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX**

L'honorable sénateur Meighen, membre du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, dépose le quatorzième rapport (final) de ce Comité intitulé *Traumatismes liés au stress : Le besoin de compréhension*.—Document parlementaire n° 2/37-535S.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur LeBreton, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, présente le onzième rapport de ce Comité (projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux), sans amendement.

L'honorable sénateur Forrestall propose, appuyé par l'honorable sénateur LeBreton, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Furey, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, presented its Sixth Report (Bill C-39, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and the Parliament of Canada Act) without amendment.

The Honourable Senator Furey moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Furey presented the following:

THURSDAY, June 19, 2003

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

#### SEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-24, An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing), has, in obedience to the Order of Reference of Monday, June 16, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Your Committee notes that it instructed the Law Clerk and Parliamentary Counsel to make the following clerical corrections in the parchment, in clause 25, of the French version:

(a) on page 31, by replacing line 35 with the following: “405.3(2)b)(i);”;

(b) on page 33,

(i) by replacing line 25 with the following: “(2.1) Par dérogation au sous-alinéa (2)b)(i), si deux”;

(ii) by replacing line 41 with the following: “titre du paragraphe (2.1) à l’association enre-”, and

(c) on page 34,

(i) by replacing line 1 with the following: “(2.3) Par dérogation au sous-alinéa (2)b)(i), si une”; and

(ii) by replacing line 15 with the following: “titre du paragraphe (2.3) au candidat soutenu”.

Respectfully submitted,

*Le président,*

GEORGE FUREY

*Chair*

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Furey, that the Bill be placed on the Orders of the Day for a third reading later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Furey, président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, présente le sixième rapport de ce Comité (projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada), sans amendement.

L'honorable sénateur Furey propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Furey présente ce qui suit :

Le JEUDI 19 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

#### SEPTIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique), a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 16 juin 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre Comité fait remarquer qu'il a demandé au Légiste et conseiller parlementaire de corriger les erreurs administratives suivantes dans le parchemin, à l'article 25, dans la version française :

a) à la page 31, remplacer la ligne 35 par ce qui suit : « 405.3(2)b)(i); »;

b) à la page 33,

(i) remplacer la ligne 25 par ce qui suit : « (2.1) Par dérogation au sous-alinéa (2)b)(i), si deux »;

(ii) remplacer la ligne 41 par ce qui suit : « titre du paragraphe (2.1) à l’association enre- »;

c) à la page 34,

(i) remplacer la ligne 1 par ce qui suit : « (2.3) Par dérogation au sous-alinéa (2)b)(i), si une »;

(ii) remplacer la ligne 15 par ce qui suit : « titre du paragraphe (2.3) au candidat soutenu ».

Respectueusement soumis,

*Le président,*

GEORGE FUREY

*Chair*

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Furey, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Kolber, Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, tabled its Twelfth Report (Interim) entitled: *Navigating through “The Perfect Storm”: Safeguards to Restore Investor Confidence.*—Sessional Paper No. 2/37-536S.

The Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Bacon, that the Report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### NOTICES OF MOTIONS

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Forrestall:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit on September 16, 17 and 18, 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

#### SPEAKER'S RULING

Following the proper notice requirements, Senator Murray stood in his place at the conclusion of Orders of the Day last Monday, June 16 to raise a question of privilege. The matter that the Senator brought to the attention of the Senate relates to events that have recently occurred in the other place with respect to an investigation into the conduct of the Privacy Commissioner, Mr. George Radwanski. Senator Murray explained that as a consequence of accusations made against Mr. Radwanski by a committee of the House of Commons and the failure of the government to accept its responsibility and take timely parliamentary action to deal with this matter, Mr. Radwanski, who is an Officer of Parliament, is now in an untenable position.

After detailing the history of this situation, Senator Murray concluded with this declaration: “As far as the dignity of Parliament is concerned and as far as our rights, our reputation and the status of one of our officers are concerned, we cannot allow matters to stand where they are.” This then is the basis of the question of privilege that Senator Murray has raised. The Senator seems to favour the idea that the government ought to recall the House of Commons to resolve the situation of Mr. Radwanski’s status one way or the other. As an alternative, Senator Murray raised the possibility to the Senate inviting the Privacy Commissioner to appear before the Committee of the Whole.

Other Senators spoke to the issue. Senator Carstairs, the Leader of the Government, explained that since the matter involved the House of Commons, it might not be proper for the Senate to interfere. In the course of her intervention, the Senator said “The two Houses work quite independently from one another. What we are doing is using a question of privilege to call into question the proceedings of the other place. ... As a chamber, I do not know exactly what we can do.”

L’honorable sénateur Kolber, président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le douzième rapport (provisoire) de ce Comité intitulé *Après « La tempête du siècle » : Rétablir la confiance des investisseurs.*—Document parlementaire n° 2/37-536S.

L’honorable sénateur Kolber propose, appuyé par l’honorable sénateur Bacon, que le rapport soit inscrit à l’ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### AVIS DE MOTIONS

Avec la permission du Sénat,  
L’honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l’honorable sénateur Forrestall,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé, conformément à l’alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger les 16, 17 et 18 septembre, même s’il se pourrait que le Sénat se soit alors adjourné pour une période de plus d’une semaine.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### DÉCISION DU PRÉSIDENT

Après avoir fourni le préavis requis, le sénateur Murray s'est levé de son fauteuil, une fois l'ordre du jour épuisé, lundi dernier, le 16 juin, afin de soulever une question de privilège. Le sénateur souhaitait attirer l'attention du Sénat sur les événements survenus récemment dans l'autre endroit en ce qui touche à une enquête sur la conduite du Commissaire à la protection de la vie privée, M. George Radwanski. Le sénateur Murray expliquait qu'à la suite des accusations portées à l'endroit de M. Radwanski par un comité de la Chambre des communes et de l'incapacité du gouvernement de reconnaître sa responsabilité et de prendre rapidement les mesures parlementaires qui s'imposent pour régler cette question, M. Radwanski, qui est un haut fonctionnaire du Parlement, se trouve maintenant dans une situation intenable.

Après avoir fait la chronologie détaillée de cette situation, le sénateur Murray a conclu avec la déclaration suivante : « En ce qui concerne la dignité du Parlement et en ce qui concerne nos droits, notre réputation et la situation de l'un de nos mandataires, nous ne pouvons laisser les choses comme elles le sont présentement ». Il s'agit donc là du fondement de la question de privilège que le sénateur Murray a soulevée. Le sénateur semble favoriser l'idée que le gouvernement devrait rappeler la Chambre des communes pour clarifier la situation de M. Radwanski dans un sens ou dans l'autre. Comme autre solution, le sénateur Murray a soulevé la possibilité que le Sénat invite le Commissaire à la protection de la vie privée à comparaître devant le comité plénier.

D'autres sénateurs ont pris la parole à ce sujet. Le sénateur Carstairs, leader du gouvernement, a expliqué que cette question concernait la Chambre des communes et qu'il ne serait peut-être pas approprié que le Sénat s'ingère dans ce dossier. Au cours de son intervention, le sénateur a déclaré ce qui suit : « Les deux chambres travaillent relativement indépendamment l'une de l'autre. Nous utilisons la question de privilège pour contester les travaux de l'autre endroit. [...] Je ne vois pas ce que le Sénat peut faire exactement ».

The issue was then broadly canvassed by other Senators who spoke on the question of privilege including Senator Kinsella, the Deputy Leader of the Opposition, Senator Cools, Senator Fraser and Senator Joyal.

I wish to thank all Honourable Senators who participated in this discussion. It has assisted me in coming to terms with the issues that are relevant in this question of privilege. Let me begin by stating that my role as Speaker is to apply the provisions of rule 43 which list the criteria I must apply in evaluating any claim of a question of privilege. In carrying out this responsibility, I am not assessing the merits of the case itself. It is not for me to pronounce on the circumstances in which Mr. Radwanski now finds himself or how he arrived at this position. My task is to determine whether this question merits consideration as a question of privilege, giving it a priority status that would then be resolved through a decision of the Senate. My ruling only concerns whether or not, on a *prima facie* basis, the issue that has been raised by Senator Murray deserves to be treated as a question of privilege.

Rule 43(1) lists four criteria that I need to evaluate with respect to this case. The first has to do with timing; was the matter raised at the earliest opportunity. Given that Senator Murray brought up this subject as a result of the summer adjournment of the House of Commons that occurred last Friday, I am satisfied that the question has been raised at the earliest opportunity.

I am less certain about the applicability of the remaining three criteria. It must, for example, “be a matter directly concerning the privileges of the Senate, of any committee thereof, or any Senator.” Senator Murray, as well as several other Senators, pointed out that Mr. Radwanski, as the Privacy Commissioner, is a Parliamentary Officer. This is certainly true, but the actions complained of were taken by a committee of the House of Commons. As a Senate and as Senators, we might dispute what has occurred in the other place, but as Senator Carstairs pointed out, both Houses are fully independent and autonomous. Each are entitled to the protection of privilege and each have the right to conduct their proceedings as they see fit. I do not see how the Senate can invoke privilege in this case to challenge what was done in the other place.

As to whether the question of privilege is “raised to seek a genuine remedy, which is in the Senate’s power to provide, and for which no other parliamentary process is reasonably available”, the third criterion stipulated in rule 43(1), again I see a problem. In so far as the preferred remedy raised by Senator Murray is that the government should request the Speaker to recall the House of Commons so that the status of Mr. Radwanski as the Privacy Commissioner could be resolved, this is not a solution that is within the power of the Senate to provide. Any recall that the government might undertake would be made pursuant to its prerogative as the Executive. The Senate has no role in this kind of decision. As an alternative, Senator Murray suggested that the Senate could invite Mr. Radwanski to appear in Committee of the Whole. This is certainly within the Senate’s authority, but it is also a “parliamentary process that is reasonably available.” As an option, it does not require a ruling by me on a question of privilege. I believe that it would be more appropriate for the Senate itself to consider this course of action by way of the necessary motion moved in accordance with our usual practices. In this regard, I share the view expressed by Senator Cools, though perhaps for different reasons, that this is a decision for the Senate that should not be prompted by a ruling from the Chair.

La question a ensuite été débattue par d’autres sénateurs dont le sénateur Kinsella, leader adjoint de l’opposition, le sénateur Cools, le sénateur Fraser et le sénateur Joyal.

Je désire remercier tous les honorables sénateurs qui ont participé à cette discussion. Leurs interventions m’ont aidé à saisir l’enjeu de cette question de privilège. Je voudrais tout d’abord déclarer que je me dois à titre de Président d’appliquer les dispositions de l’article 43 qui énumèrent les critères à prendre en considération lors de l’évaluation de toute question de privilège. Pour m’acquitter de cette responsabilité, je n’évalue pas la valeur de la question qui est soulevée. Je n’ai pas à me prononcer sur les circonstances dans lesquelles M. Radwanski se trouve maintenant ou sur le processus qui l’a mené là. Ma tâche est de déterminer si la question soulevée mérite d’être considérée comme une question de privilège, ce qui la rendrait prioritaire et obligeraient le Sénat à se prononcer à son sujet. Ma décision ne vise qu’à déterminer si la question de privilège soulevée par le sénateur Murray paraît à première vue fondée.

Le paragraphe 43(1) du Règlement énumère quatre critères que je dois évaluer pour prendre cette décision. Le premier concerne le moment où la question est présentée; celle-ci devant être soulevée à la première occasion. Comme le sénateur Murray a soulevé cette question à la suite de l’ajournement estival de la Chambre des communes qui est survenue vendredi dernier, je suis convaincu que la question a été soulevée à la première occasion.

Je suis toutefois moins certain de l’applicabilité des trois autres critères. Ainsi, la question doit « toucher directement aux priviléges du Sénat, d’un de ses comités ou d’un sénateur ». Le sénateur Murray de même que plusieurs autres sénateurs ont souligné que M. Radwanski, à titre de Commissaire à la protection de la vie privée, est un haut fonctionnaire du Parlement. Cela est certainement vrai, mais les mesures dont on se plaint ont été prises par un comité de la Chambre des communes. Le Sénat et les sénateurs peuvent contester ce qui est survenu à l’autre endroit, mais comme le sénateur Carstairs l’a souligné, les deux chambres sont totalement indépendantes et autonomes. Chacune a le droit à la protection de ses priviléges et chacune a le droit de mener ses délibérations comme elle l’entend. Je ne vois pas comment le Sénat peut invoquer ses priviléges dans ce cas-ci pour contester les décisions prises dans l’autre endroit.

Quant à savoir si la question de privilège vise à « réclamer un correctif que le Sénat a le pouvoir d’apporter, en l’absence de tout autre processus parlementaire raisonnable », le troisième critère mentionné au paragraphe 43(1), je vois là aussi un problème. Dans la mesure où la solution préférée par le sénateur Murray est que le gouvernement demande au Président de rappeler la Chambre des communes de manière à clarifier la situation de M. Radwanski à titre de Commissaire à la protection de la vie privée, je suis d’avis qu’il ne s’agit pas d’un correctif que le Sénat a le pouvoir d’apporter. S’il rappelait la Chambre, le gouvernement le ferait en vertu de son pouvoir exécutif. Le Sénat n’a aucun rôle à jouer dans ce genre de décision. Le sénateur Murray a proposé comme autre solution que le Sénat invite M. Radwanski à comparaître devant le comité plénier. Cette mesure relève certainement de l’autorité du Sénat, mais il s’agit aussi d’un « processus parlementaire raisonnable ». Cette option ne nécessite cependant pas que je statue sur la question de privilège. Je crois qu’il conviendrait davantage que le Sénat lui-même se penche sur cette mesure après que la motion nécessaire aura été présentée conformément à nos usages habituels. À cet égard, je partage l’opinion exprimée par le sénateur Cools, même si c’est peut-être pour des raisons différentes, et je crois qu’il s’agit d’une décision qui devrait être prise par le Sénat et non par le Président.

Finally, with respect to the fourth criterion, that the alleged question of privilege must “be raised to correct a grave and serious breach”, I am obliged to state that while the matter appears to be a serious one, I do not think that it is one of parliamentary privilege. It may be that the action or, more accurately, inaction of the House of Commons raises some serious issues about natural justice, as some Senators mentioned in their comments, but this does not make it a question of privilege that falls within the responsibility of the Senate.

If the Senate wishes to consider the issues involved in the circumstances surrounding the current status of the Privacy Commissioner, there are means readily available. As I have already noted, Senator Murray has mentioned one of them and there are others. For this and the other reasons that I have explained, it is my decision that there is no *prima facie* question of privilege in this case that can be addressed using rule 43.

## **ORDERS OF THE DAY**

### **GOVERNMENT BUSINESS**

#### **BILLS**

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-42, An Act respecting the protection of the Antarctic Environment.

The Honourable Senator Christensen moved, seconded by the Honourable Senator Léger, that the Bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Spivak moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### **MOTIONS**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That, pursuant to Rule 95(3), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet during the period September 1 to 16, 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding a week.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

Enfin, en ce qui touche au quatrième critère voulant que la présumée question de privilège vise « à corriger une infraction grave et sérieuse », je suis obligé de déclarer que la question semble être sérieuse, mais que je ne pense pas qu'elle soit liée au privilège parlementaire. Il se peut que les mesures prises ou, de manière plus précise, les mesures qui n'ont pas été prises par la Chambre des communes soulèvent des questions graves concernant les règles de justice naturelle, comme certains sénateurs l'ont mentionné dans leurs commentaires, mais cela ne transforme pas cette question en une question de privilège relevant de la responsabilité du Sénat.

Si le Sénat souhaite se pencher sur les questions liées à la situation dans laquelle se trouve actuellement le Commissaire à la protection de la vie privée, diverses avenues s'offrent à lui. Comme je l'ai déjà souligné, le sénateur Murray en a mentionné une et il en existe d'autres. Pour cette raison et les autres que je viens d'expliquer, je suis d'avis qu'il n'y a pas matière à question de privilège dans ce cas-ci pouvant être soulevée en vertu du paragraphe (ou article) 43.

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**

#### **PROJETS DE LOI**

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-42, Loi concernant la protection de l'environnement en Antarctique.

L'honorable sénateur Christensen propose, appuyée par l'honorable sénateur Léger, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Spivak propose, appuyée par l'honorable sénateur Cochrane, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### **MOTIONS**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que, conformément au paragraphe 95(3) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir durant la période du 1<sup>er</sup> au 16 septembre 2003, même si le Sénat s'ajourne pour une période de plus d'une semaine.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

**REPORTS OF COMMITTEES**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Chalifoux, seconded by the Honourable Senator Adams, for the adoption of the Fourth Report (Revised) of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples (Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts, with amendments) presented in the Senate on June 12, 2003.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Bill, as amended, be placed on the Orders of the Day for a third reading later this day.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Furey, seconded by the Honourable Senator Moore, for the adoption of the Fifth Report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (motion and Message concerning Bill C-10B, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals)) presented in the Senate on June 12, 2003.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted on division.

Ordered: That the Clerk do carry this Bill, as amended, back to the House of Commons and acquaint that House that (a) the Senate do insist on its amendment numbered 2; (b) in lieu of amendment numbered 3, with which the House of Commons has disagreed, the Senate has adopted an amendment and requests that it be concurred in by the House of Commons; (c) with respect to the amendment numbered 4, the Senate has accepted in part the wording proposed by the House of Commons, but has adopted an amendment and requests that it be concurred in by the House of Commons.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

**BILLS**

Third reading of Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts, as amended.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Bill, as amended, be read the third time.

After debate,  
In amendment, the Honourable Senator Watt moved, seconded by the Honourable Senator Gill, that the Bill, as amended, be not now read a third time but that it be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

A point of order was raised as to the acceptability of the motion in amendment.

Debate.

**RAPPORTS DE COMITÉS**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chalifoux, appuyée par l'honorable sénateur Adams, tendant à l'adoption du quatrième rapport (révisé) du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, avec des amendements), présenté au Sénat le 12 juin 2003.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi, tel que modifié, soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture plus tard aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Furey, appuyée par l'honorable sénateur Moore, tendant à l'adoption du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (motion et message au sujet du projet de loi C-10B, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)), présenté au Sénat le 12 juin 2003.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Ordonné : Que le Greffier reporte ce projet de loi, tel que modifié, à la Chambre des communes et l'informe que a) le Sénat insiste sur l'amendement numéro 2; b) l'amendement numéro 3, que la Chambre des communes a rejeté, a été remplacé par une modification que le Sénat a approuvée et qu'il sollicite l'accord de la Chambre des communes; c) en ce qui concerne l'amendement numéro 4, que le Sénat accepte en partie le libellé proposé par la Chambre des communes mais qu'il a approuvé une modification et qu'il sollicite l'accord de la Chambre des communes.

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

**PROJETS DE LOI**

Troisième lecture du projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, tel que modifié.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi, tel que modifié, soit lu la troisième fois.

Après débat,  
En amendement, l'honorable sénateur Watt propose, appuyé par l'honorable sénateur Gill, que le projet de loi, tel que modifié, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité de la motion d'amendement.

Débat.

**SPEAKER'S RULING**

If no other honourable senator wishes to speak on this point of procedure about the appropriateness of Senator Watt's motion, I think the motion is in order. I will explain why.

I wish to draw to the attention of honourable senators paragraph 737 of Beauchesne's sixth edition, which states:

A bill may be recommitted to a Committee of the Whole or to a committee by a Member moving an amendment to the third reading motion.

That is what Senator Watt is doing. He is moving an amendment to the motion for third reading. He says, no, send it back to committee. I believe that is in order.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., for the third reading of Bill C-6, as amended,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Watt, seconded by the Honourable Senator Gill, that the Bill, as amended, be not now read a third time but that it be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

After debate,

The Honourable Senator Chalifoux moved, seconded by the Honourable Senator Finnerty, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Watt tabled the following:

Copy of a brief from the Federation of Saskatchewan Indian Nations to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, together with proposed amendments to Bill C-6.—Sessional Paper No. 2/37-537S.

Third reading of Bill C-24, An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing).

A point of order was raised with respect to the Seventh Report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (Bill C-24) presented earlier this day.

Debate.

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Si aucun autre sénateur ne désire prendre la parole sur cette question de procédure au sujet de la pertinence de la motion du sénateur Watt, je juge la motion recevable. J'explique pourquoi.

J'attire l'attention des honorables sénateurs sur le paragraphe 737 de la 6<sup>e</sup> édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui dit :

Il est loisible à tout député de proposer un amendement à la motion de troisième lecture en vue de renvoyer de nouveau le projet de loi en comité plénier ou à un autre comité.

C'est ce que fait le sénateur Watt. Il propose un amendement à la motion de troisième lecture. Il voudrait que le projet de loi soit renvoyé à un comité. J'estime que cela est conforme au Règlement.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-6, tel que modifié;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Watt, appuyée par l'honorable sénateur Gill, que le projet de loi, tel que modifié, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Après débat,

L'honorable sénateur Chalifoux propose, appuyée par l'honorable sénateur Finnerty, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Watt dépose sur le Bureau ce qui suit :

Copie d'un mémoire de la Federation of Saskatchewan Indian Nations' au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones ainsi que des projets d'amendements au projet de loi C-6.—Document parlementaire n° 2/37-537S.

Troisième lecture du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique).

Un rappel au Règlement est soulevé concernant le septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi C-24), présenté plus tôt aujourd'hui.

Débat.

**DEFERRED VOTE**

At 5:30 p.m., and pursuant to Rule 66(3), the Senate proceeded to the taking of the deferred standing vote on the motion in amendment of the Honourable Senator Nolin to the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., for the third reading of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003.

The question was put on the motion in amendment of the Honourable Senator Nolin, seconded by the Honourable Senator Murray, P.C., that the Bill be not now read a third time but that it be amended in clause 64, on page 55,

- (a) by deleting lines 11 to 39; and
- (b) by renumbering clauses 65 to 130 as clauses 64 to 129, and any cross-references thereto accordingly.

The motion in amendment was negatived on the following vote:

**YEAS—POUR**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk	Comeau	Kinsella	Oliver	Spivak
Atkins	Doody	LeBreton	Prud'homme	Stratton
Beaudoin	Eyton	Lynch-Staunton	Rivest	Tkachuk—27
Bolduc	Forrestall	Meighen	Robertson	
Buchanan	Kelleher	Moore	Roche	
Cochrane	Keon	Murray	Rossiter	

**NAYS—CONTRE**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adams	Christensen	Fraser	Losier-Cool	Rompkey
Austin	Cook	Furey	Mahovlich	Setlakwe
Bacon	Cools	Gill	Milne	Smith
Baker	Corbin	Graham	Morin	Stollery
Biron	Cordy	Hubley	Pearson	Watt
Bryden	De Bané	Jaffer	Phalen	Wiebe—46
Callbeck	Fairbairn	Joyal	Poulin	
Carstairs	Ferretti Barth	Kolber	Poy	
Chalifoux	Finnerty	Kroft	Ringuette	
Chaput	Fitzpatrick	Léger	Robichaud	

**ABSTENTIONS**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Sparrow—1

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Carstairs, P.C., seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., for the third reading of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

**VOTE DIFFÉRÉ**

À 17 h 30 et conformément au paragraphe 66(3) du Règlement, le Sénat aborde le vote par appel nominal différé sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Nolin, à la motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003.

La question est mise aux voix sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Nolin, appuyée par l'honorable sénateur Murray, C.P., que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, à l'article 64, à la page 55,

- a) par suppression des lignes 11 à 45,
- b) par le changement de la désignation numérique des articles 65 à 130 à celle des articles 64 à 129 et par le changement de tous les renvois qui en découlent.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

**YEAS—POUR**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk	Comeau	Kinsella	Oliver	Spivak
Atkins	Doody	LeBreton	Prud'homme	Stratton
Beaudoin	Eyton	Lynch-Staunton	Rivest	Tkachuk—27
Bolduc	Forrestall	Meighen	Robertson	
Buchanan	Kelleher	Moore	Roche	
Cochrane	Keon	Murray	Rossiter	

**NAYS—CONTRE**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Adams	Christensen	Fraser	Losier-Cool	Rompkey
Austin	Cook	Furey	Mahovlich	Setlakwe
Bacon	Cools	Gill	Milne	Smith
Baker	Corbin	Graham	Morin	Stollery
Biron	Cordy	Hubley	Pearson	Watt
Bryden	De Bané	Jaffer	Phalen	Wiebe—46
Callbeck	Fairbairn	Joyal	Poulin	
Carstairs	Ferretti Barth	Kolber	Poy	
Chalifoux	Finnerty	Kroft	Ringuette	
Chaput	Fitzpatrick	Léger	Robichaud	

**ABSTENTIONS**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Sparrow—1

La motion de l'honorable sénateur Carstairs, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

**BILLS**

The Senate resumed debate on the point of order with respect to the Seventh Report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (Bill C-24) presented earlier this day.

After debate,  
The Speaker reserved his decision.

Ordered, That the Order for the third reading of Bill C-39, set down on the Orders of the Day for the next sitting, be brought forward.

Third reading of Bill C-39, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and the Parliament of Canada Act.

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that the Bill be read the third time.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

**OTHER BUSINESS****SENATE PUBLIC BILLS**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bolduc, seconded by the Honourable Senator Cochrane, for the second reading of Bill S-17, An Act respecting the Canadian International Development Agency, to provide in particular for its continuation, governance, administration and accountability.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Bolduc moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 3 to 6 were called and postponed until the next sitting.

**PROJETS DE LOI**

Le Sénat reprend le débat sur le rappel au Règlement concernant le septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi C-24), présenté plus tôt aujourd'hui.

Après débat,  
Le Président réserve sa décision.

Ordonné : Que l'ordre portant troisième lecture du projet de loi C-39, inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance, soit avancé.

Troisième lecture du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

**AUTRES AFFAIRES****PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bolduc, appuyée par l'honorable sénateur Cochrane, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-17, Loi concernant l'Agence canadienne de développement international — en particulier sa prorogation, sa gouvernance, son administration et sa responsabilisation.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Bolduc propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles nos 3 à 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**COMMONS PUBLIC BILLS**

Third reading of Bill C-411, An Act to establish Merchant Navy Veterans Day.

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that the Bill be read the third time.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

Second reading of Bill C-205, An Act to amend the Statutory Instruments Act (disallowance procedure for regulations).

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the Bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Moore moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that the Bill be read the third time now.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

Ordered, That Order No. 6 under **Senate Public Bills** be again called.

Second reading of Bill S-20, An Act to amend the Copyright Act.

The Honourable Senator Setlakwe for the Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Gill, that the Bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., for the Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES**

Troisième lecture du projet de loi C-411, Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande.

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Deuxième lecture du projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure de désaveu des règlements).

L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Moore propose, appuyé par l'honorable sénateur Losier-Cool, que le projet de loi soit lu la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Ordonné : Que l'article n° 6 sous la rubrique **Projets de loi d'intérêt public du Sénat** soit appelé de nouveau.

Deuxième lecture du projet de loi S-20, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

L'honorable sénateur Setlakwe, au nom de l'honorable sénateur Day, propose, appuyé par l'honorable sénateur Gill, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,  
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur Day, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**COMMONS PUBLIC BILLS**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kirby, seconded by the Honourable Senator Cook, for the second reading of Bill C-249, An Act to amend the Competition Act.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., for the Honourable Senator Kirby moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**REPORTS OF COMMITTEES**

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Consideration of the Fourth Report (Interim) of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs entitled: *Uncertain Access: The Consequences of U.S. Security and Trade Actions for Canadian Trade Policy (Volume 1)*, tabled in the Senate on June 13, 2003.

The Honourable Senator Stollery moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the Report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Kinsella for the Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

**SPEAKER'S RULING**

The point of order was raised by Senator Kinsella. I thank Senator Kinsella and all those who intervened for their interventions and comments. I am now prepared to rule.

I would observe that, when honourable senators gave me an opportunity to consider my ruling, we had before us Bill C-24 at third reading stage.

I start by reciting rule 97(4) which provides:

When a committee reports a bill without amendment, such report shall stand adopted without any motion, and the Senator in charge of the bill shall move that it be read a third time on a future day.

In the case of the Seventh report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, leave was given to consider the report later this day. Before putting the motion, Senator Kinsella rose on his point of order.

I refer to the rule to point out that I believe the bill is properly before us in terms of compliance with our rules. The committee reported the bill without amendment, a very important fact which I bring to your attention.

**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kirby, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur la concurrence.

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur Kirby, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**RAPPORTS DE COMITÉS**

Les articles n°s 1 à 4 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Étude du quatrième rapport (provisoire) du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères intitulé *Accès incertain : Les conséquences des mesures prises par les États-Unis touchant la sécurité et le commerce pour la politique commerciale canadienne*. (*Volume premier*), déposé au Sénat le 13 juin 2003.

L'honorable sénateur Stollery propose, appuyé par l'honorable sénateur Cordy, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Kinsella, au nom de l'honorable sénateur Di Nino, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**

C'est le sénateur Kinsella qui a invoqué le Règlement. Je le remercie ainsi que tous ceux qui ont fait des interventions et des observations. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

Je signale que, lorsque les sénateurs m'ont donné du temps pour réfléchir à la question, nous en étions à la troisième lecture du projet de loi C-24.

Tout d'abord, je veux citer le paragraphe 97(4) du Règlement, qui précise :

Lorsqu'un comité fait rapport d'un projet de loi sans amendement, ledit rapport est considéré comme adopté sans aucune motion; le sénateur qui parraine le projet de loi propose alors que la troisième lecture en soit faite un autre jour.

Dans le cas du septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, la permission a été accordée pour étudier le rapport plus tard au cours de la séance. Avant que la motion soit mise aux voix, le sénateur Kinsella a invoqué le Règlement.

J'ai cité cette disposition du Règlement, parce que je crois que le Sénat a été saisi du projet de loi en conformité de notre Règlement. Le comité a fait rapport du projet de loi sans amendement, fait important que je porte à votre attention.

The point of order, as I understand it, concerns the requested changes referred to in the observations made by the committee in the context of asking the law clerk to deal with those changes as clerical errors. The request was that those changes should be dealt with as amendments in the absence of the unanimous consent of the committee to adopt that part of the report.

I remind honourable senators that this form of instruction in a committee report is consistent with past practice in the Senate. I do not want to go into a lot of detail, but I refer honourable senators to the *Debates of the Senate* of June 28, 1988, at page 3751 and 3752. The Senate received a report with an observation which stated:

Having found, however, that there were certain incorrect cross-references in the Bill as passed by the House of Commons, the Committee has asked that these editorial errors be corrected in the parchment of the Bill by officials of both Houses prior to its third reading in the Senate.

Another example would be from the *Debates of the Senate* of December 6, 2001, at page 1885, concerns the thirteenth report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, then chaired by Senator Milne. The observation stated:

Your Committee notes that it instructed the Law Clerk and Parliamentary Counsel to correct a printing error in the parchment. On page 12...

I would also refer honourable senators to the exchange recorded in the *Debates of the Senate* of May 18, 1988, at pages 3436 to 3437, and on May 19, 1988, at 3448 to 3450. I will quote in part from that section, from an intervention by Senator Frith where a request was made for an opinion from parliamentary counsel. A memorandum to the Clerk of the Senate, then Mr. Lussier, from Mr. du Plessis, was read into the record. It stated, in part:

No guidelines have been established for deciding which errors are the proper subject-matter of clerical correction and which require parliamentary amendment. A good guide for clerical correction is to work by analogy to errors that the courts would feel comfortable in characterizing as "an obvious typographical error or slip of the draftsman's pen." Dreidger, *Construction of Statutes*.

That brings me to the heart of what I will be ruling on: That is, the concern highlighted by the point of order that something like that could only be done with unanimous consent. I quote from Beauchesne's *Parliamentary Rules and Forms*, Fifth Edition. Paragraph 728 at page 223 is not necessarily right on point, although it is partly on point and it covers the matters before us.

When a variance occurs in either the English or French texts of a bill, it may be treated, with unanimous consent, as an editorial change.

The words "editorial" and "clerical" have been used interchangeably in many of the references I have seen.

Si je ne m'abuse, le rappel au Règlement porte sur les changements exigés par le comité dans les observations qu'il a faites et dans lesquelles il demandait au légiste de s'occuper de ces changements en corrigeant les erreurs matérielles. Les membres du comité ont demandé que ces changements fassent l'objet d'amendements, en l'absence de consentement unanime pour adopter cette partie du rapport.

Je rappelle aux sénateurs que cette forme d'instruction donnée à un comité pour un rapport est conforme aux pratiques passées du Sénat. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je renvoie les sénateurs aux *Débats du Sénat* du 28 juin 1988, aux pages 3751 et 3752. Le Sénat avait été saisi d'un rapport qui comportait une observation dont voici le texte :

Toutefois, des erreurs se sont glissées dans certains renvois du projet de loi adopté par la Chambre des communes. Le comité a demandé que ces erreurs typographiques soient corrigées dans le parchemin du projet de loi par les hauts fonctionnaires des deux Chambres avant la troisième lecture au Sénat.

On a un autre exemple dans les *Débats du Sénat* du 6 décembre 2001, à la page 1885, qui concerne le treizième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, qui était alors présidé par le sénateur Milne. L'observation était la suivante :

Votre Comité fait remarquer qu'il a demandé au Légiste et conseiller parlementaire de corriger une erreur typographique dans le parchemin. À la page 12...

Je renvoie également les sénateurs à l'échange enregistré dans les *Débats du Sénat* du 18 mai 1988, aux pages 3436 et 3437, et du 19 mai 1988, aux pages 3448 à 3450. Je citerai un extrait d'une intervention du sénateur Frith lorsqu'une demande a été faite pour avoir l'avis du conseiller parlementaire. Il a été fait lecture d'un mémoire adressé M. du Plessis au greffier du Sénat, qui était alors M. Lussier. Voici un extrait de ce mémoire :

Il n'existe pas de directives quant à la distinction entre les erreurs pouvant faire l'objet de rectifications de greffe et celles qui exigent une modification parlementaire. Une bonne règle à suivre en matière de rectification des erreurs de transcription consiste à procéder par analogie avec des erreurs que les tribunaux n'hésiteraient pas à considérer comme des « fautes d'impression ou des lapsus évidents ». Dreidger traite de ce sujet dans *Construction of Statutes*.

Cela m'amène au cœur de la question que je dois trancher, soit la préoccupation, mise en évidence par le rappel au Règlement, selon laquelle quelque chose de ce genre ne peut se faire que du consentement unanime. Je vais citer ici un passage du *Précis de procédure parlementaire de Beauchesne*, cinquième édition. Le commentaire 728, à la page 228, n'est pas nécessairement entièrement pertinent, bien qu'il le soit partiellement. Il traite du point dont nous sommes saisis.

Lorsque sont constatées des divergences entre les textes français ou anglais des bills on peut, du consentement unanime, procéder à des rectifications assimilables, en la circonstance, à des modifications de pure forme.

Dans la version anglaise de beaucoup des ouvrages de référence que j'ai consultés, les mots « editorial » et « clerical » sont employés de façon interchangeable.

I emphasize the word “may” in that paragraph from Beauchesne. Certainly unanimous consent is one way to proceed but not the only way. The committee proceeded in accordance with Senate practices; that is, by majority vote. I believe that the committee acted correctly, that the report is properly before us and that we should not go behind the integrity of the committee.

The only time that we require unanimous consent is when we suspend a written rule or when we depart from an established practice. In those cases, unanimous consent is required. That is not the situation before us.

Accordingly, honourable senators, I do not feel that there is a point of order. The observations of the committee, which contain instructions, are in order. It is in order for us to proceed to deal with the bill at third reading.

Third reading of Bill C-24, An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing).

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that the Bill be read the third time.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the Bill be not now read a third time but that it be amended

1) in clause 25, in the French version,

(a) on page 31, by replacing line 35 with the following:

“405.3(2)(b)(i);”;

(b) on page 33,

(i) by replacing line 25 with the following:

“(2.1) Par dérogation au sous-alinéa (2)(b)(i), si deux”, and

(ii) by replacing line 41 with the following:

“titre du paragraphe (2.1) à l’association enre-”; and

(c) on page 34,

(i) by replacing line 1 with the following:

“(2.3) Par dérogation au sous-alinéa (2)(b)(i), si une”, and

(ii) by replacing line 15 with the following:

“titre du paragraphe (2.3) au candidat soutenu”.

2) in clause 73, in the English version, on page 104, by replacing line 25, with the following:

**“the 2004 taxation year but before the day on”.**

The question being put on the motion in amendment, it was negatived on division.

Je souligne l'emploi du verbe « peut » dans le commentaire de Beauchesne. Le consentement unanime est certainement une façon de procéder, mais ce n'est pas la seule. Le comité a agi en conformité avec les pratiques du Sénat, soit par vote majoritaire. Je crois que le comité a agi correctement, que le rapport dont nous sommes saisis est recevable et que nous ne devons pas mettre en doute l'intégrité du comité.

Les seules fois où nous exigeons le consentement unanime, c'est lorsque nous suspendons l'application d'une règle écrite ou lorsque nous nous écartons d'une pratique établie. Dans ces cas, le consentement unanime est requis. Ce n'est cependant pas le cas ici.

Par conséquent, honorables sénateurs, je ne crois pas que le rappel au Règlement soit fondé. Les observations du comité, qui contiennent des instructions, sont recevables. Nous pouvons donc étudier le projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Troisième lecture du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique).

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi soit lu la troisième fois.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié,

1) à l'article 25, dans la version française,

a) à la page 31, par substitution, à la ligne 35, de ce qui suit :

“405.3(2)(b)(i);”;

b) à la page 33,

(i) par substitution, à la ligne 25, de ce qui suit :

“(2.1) Par dérogation au sous-alinéa (2)(b)(i), si deux”,

(ii) par substitution, à la ligne 41, de ce qui suit :

“titre du paragraphe (2.1), à l’association enre-”;

c) à la page 34,

(i) par substitution, à la ligne 1, de ce qui suit :

“(2.3) Par dérogation au sous-alinéa (2)(b)(i), si une”,

(ii) par substitution, à la ligne 15, de ce qui suit :

“titre du paragraphe (2.3) au candidat soutenu”.

2) à l'article 73, dans la version anglaise, à la page 104, par substitution, à la ligne 25, de ce qui suit :

**“the 2004 taxation year but before the day on”.**

La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Robichaud, P.C., seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., for the third reading of Bill C-24, it was adopted on division.

The Bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate have passed this Bill, without amendment.

#### REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 6 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kirby, seconded by the Honourable Senator Cook, for the adoption of the Third Report (Final) of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *The Health of Canadians — The Federal Role, Volume Six: Recommendations for Reform*, tabled in the Senate on October 25, 2002.

After debate,

The Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 10 and 11 were called and postponed until the next sitting.

#### OTHER

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Lynch-Staunton calling the attention of the Senate to the Budget presented by the Minister of Finance in the House of Commons on February 18, 2003.

Debate concluded.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Andreychuk, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That this House calls upon the Government of Canada:

(a) to recognize the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 and to condemn any attempt to deny or distort this historical truth as being anything less than a genocide;

(b) to designate the fourth Saturday in November of every year throughout Canada as a day of remembrance of the more than seven million Ukrainians who fell victim to the Ukrainian Famine/Genocide 1932-33; and

(c) to call on all Canadians, particularly historians, educators and parliamentarians, to include the true facts of the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 in the records of Canada and in future educational material.

La motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., tendant à la troisième lecture du projet de loi C-24, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

#### RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n°s 6 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kirby, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à l'adoption du troisième rapport (final) du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé *La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral, Volume six : Recommandations en vue d'une réforme*, déposé au Sénat le 25 octobre 2002.

Après débat,

L'honorable sénateur LeBreton propose, appuyée par l'honorable sénateur Rossiter, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 10 et 11 sont appelés et différés à la prochaine séance.

#### AUTRES

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, attirant l'attention du Sénat sur le budget présenté par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 18 février 2003.

Débat terminé.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Andreychuk, appuyée par l'honorable sénateur Stratton,

Que : La Chambre demande au gouvernement du Canada :

a) de reconnaître la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933 et de condamner tout effort visant à renier et à déformer cette vérité historique en la faisant passer pour moins qu'un génocide;

b) de désigner le quatrième samedi de novembre de chaque année Jour du Souvenir en mémoire des plus de sept millions d'Ukrainiens qui ont été victimes de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933;

c) d'inviter tous les Canadiens, surtout aux historiens, aux enseignants et aux parlementaires, à exposer les faits réels de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933 dans les annales du Canada et le futur matériel didactique;

GIVEN THAT the Genocide of Ukrainians (now commonly referred to as the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 and referred to as such in this Motion) engineered and executed by the Soviet regime under Stalin to destroy all opposition to its imperialist policies, caused the deaths of over seven million Ukrainians in 1932 and 1933;

THAT on November 26, 1998, the President of Ukraine issued a Presidential Decree establishing that the fourth Saturday in November be a National Day of Remembrance for the victims of this mass atrocity;

THAT the fourth Saturday in November has been recognized by Ukrainian communities throughout the world as a day to remember the victims of the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 and to promote the fundamental freedoms of a democratic society;

THAT it is recognized that information about the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 was suppressed, distorted, or wiped out by Soviet authorities;

THAT it is only now that some proper and accurate information is emerging from the former Soviet Union about the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33;

THAT many survivors of the Ukrainian Famine/Genocide of 1932-33 have immigrated to Canada and contributed to its positive development;

THAT Canada condemns all war crimes, crimes against humanity and genocides;

AND THAT Canadians cherish and defend human rights, and value the diversity and multicultural nature of Canadian society.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 137, 104, 86 (motions), 9 (inquiry), 130 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kirby, seconded by the Honourable Senator Pépin:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the infrastructure and governance of the public health system in Canada, as well as on Canada's ability to respond to public health emergencies arising from outbreaks of infectious disease. In particular, the Committee shall be authorized to examine and report on:

- the state and governance of the public health infrastructure in Canada;
- the roles and responsibilities of, and the coordination among, the various levels of government responsible for public health;
- the monitoring, surveillance and scientific testing capacity of existing agencies;
- the globalization of public health;

ÉTANT DONNÉ QUE le génocide ukrainien (communément appelé maintenant la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933 et ainsi appelé dans la présente motion) ourdi et exécuté par le régime soviétique sous Staline afin d'éliminer toute opposition à ses politiques impérialistes, a causé la mort de plus de sept millions d'Ukrainiens en 1932 et 1933;

QUE le 26 novembre 1998, le président d'Ukraine a pris un décret présidentiel établissant que le quatrième samedi de novembre est un Jour national du Souvenir en mémoire des victimes de cette atrocité collective;

QUE le quatrième samedi de novembre a été reconnu par les communautés ukrainiennes partout dans le monde comme le jour choisi pour se souvenir des victimes de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933 et pour promouvoir les libertés fondamentales d'une société démocratique;

QUE'il est reconnu que les autorités soviétiques ont fait disparaître, déformé ou anéanti de l'information sur la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933;

QUE ce n'est que maintenant que parvient de l'ancienne Union soviétique un peu d'information utile et exacte sur la famine et le génocide ukrainiens de 1932-1933;

QUE nombre de survivants de la famine et du génocide ukrainiens de 1932-1933 ont immigré au Canada et contribué à sa prospérité;

QUE le Canada condamne tous les crimes de guerre, tous les crimes contre l'humanité et tous les génocides;

ET QUE les Canadiens cherissent et défendent les droits de la personne, ainsi que la valeur, la diversité et la nature multiculturelle de la société canadienne.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n°s 137, 104, 86 (motions), 9 (interpellation) et 130 (motion) sont appellés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kirby, appuyée par l'honorable sénateur Pépin,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier et à faire rapport sur l'infrastructure et la gouvernance du système de santé publique du Canada, ainsi que sur la capacité du Canada de réagir aux urgences sanitaires découlant d'épidémies infectieuses. Le Comité sera notamment autorisé à étudier :

- l'état de l'infrastructure sanitaire au Canada et sa gouvernance;
- les attributions des paliers de gouvernement responsables de la santé publique et leur coordination;
- la capacité de contrôle, de surveillance et de tests scientifiques des organismes existants;
- la mondialisation de la santé publique;

- the adequacy of funding and resources for public health infrastructure in Canada;
- the performance of public health infrastructure in selected countries;
- the feasibility of establishing a national public health legislation or agency as a means for better coordination and integration and improved emergency responsiveness;
- the Naylor Advisory Group Report and recommendations.

That the Committee submit its report no later than March 31, 2004.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Kirby:

That the Senate urge the Government of Canada to establish September 11 of this and every year hereafter as a commemorative day throughout Canada, to be known as "America Day in Canada."

After debate,  
In amendment, the Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Ferretti Barth, that the motion be amended by deleting all the words after the word "That" and substituting the following therefor:

"the question of the Senate urging the Government of Canada to establish commemorative days throughout Canada, including the proposal for establishing "America Day in Canada", be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs; and

That the Committee report no later than December 15, 2003."

After debate,  
The question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The question then being put on the main motion, as amended, it was adopted.

Ordered, That Order No. 137 (motion) be again called.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Banks, seconded by the Honourable Senator Moore:

That the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit during the traditional summer adjournment of 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week, until such time as the Senate is ordered to return.

- le niveau de financement et de ressources affectés aux infrastructures sanitaires au Canada;
- la performance des infrastructures sanitaires de certains pays;
- la pertinence d'une loi ou d'une agence nationale chargée d'accélérer, de mieux coordonner et de mieux intégrer la réaction aux urgences;
- le rapport du Groupe consultatif Naylor et ses recommandations.

Que le Comité dépose son rapport au plus tard le 31 mars 2004.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Kirby,

Que le Sénat demande au gouvernement du Canada d'établir le 11 septembre de cette année et de toute année subséquente au Canada comme journée commémorative sous le nom de « Jour de l'Amérique au Canada. »

Après débat,  
En amendement, l'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Ferretti Barth, que la motion soit modifiée en retranchant tous les mots suivant le mot « Que » et en les remplaçant par ce qui suit :

« la question du Sénat exhortant le gouvernement du Canada à instituer des journées commémoratives dans tout le Canada, y compris la proposition établissant le « Jour de l'Amérique au Canada » soient renvoyées au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles; et »

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 15 décembre 2003. »

Après débat,  
La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion principale, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l'article n° 137 (motion) soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Banks, appuyée par l'honorable sénateur Moore,

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles soit autorisé, conformément à l'alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger pendant l'ajournement traditionnel du Sénat pour l'été 2003, même s'il se pourrait que le Sénat se soit alors adjourné pour une période de plus d'une semaine, jusqu'à la reprise des travaux du Sénat.

After debate,

The Honourable Senator Bacon moved, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 and 14 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion, as modified, of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the following resolution, encapsulating the 2002 Berlin OSCE (PA) Resolution, be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights for consideration and report before June 30, 2003:

WHEREAS Canada is a founding member State of the Organization for Security and Economic Co-operation in Europe (OSCE) and the 1975 Helsinki Accords;

WHEREAS all the participating member States to the Helsinki Accords affirmed respect for the right of persons belonging to national minorities to equality before the law and the full opportunity for the enjoyment of human rights and fundamental freedoms and further that the participating member States recognized that such respect was an essential factor for the peace, justice and well-being necessary to ensure the development of friendly relations and co-operation between themselves and among all member States;

WHEREAS the OSCE condemned anti-Semitism in the 1990 Copenhagen Concluding Document and undertook to take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;

WHEREAS the 1996 Lisbon Concluding Document of the OSCE called for improved implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms and urged participating member States to address the acute problem of anti-Semitism;

WHEREAS the 1999 Charter for European Security committed Canada and other participating members States to counter violations of human rights and fundamental freedoms, including freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism;

WHEREAS on July 8, 2002, at its Parliamentary Assembly held at the Reichstag in Berlin, Germany, the OSCE passed a unanimous resolution, as appended, condemning the current anti-Semitic violence throughout the OSCE space;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged all member States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic and to issue strong, public declarations condemning the depredations;

Après débat,

L'honorable sénateur Bacon propose, appuyée par l'honorable sénateur Losier-Cool, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n<sup>o</sup>s 2 et 14 (interpellations) sont appellés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que la résolution suivante, qui renferme la résolution de l'OSCE (PA) mise de l'avant à Berlin en 2002, soit renvoyée au Comité sénatorial permanent des droits de la personne pour étude et rapport avant le 30 juin 2003 :

Attendu :

que le Canada est un pays fondateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'accord d'Helsinki de 1975;

que tous les États membres de l'accord d'Helsinki ont affirmé leur respect du droit des individus qui appartiennent à une minorité nationale d'être égaux devant la loi et de bénéficier pleinement des droits humains et des libertés fondamentales et que les États membres reconnaissent que c'est là un élément essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaires pour assurer le développement de relations amicales et de la coopération entre les individus et les États membres;

que l'OSCE a condamné l'antisémitisme dans le Document de clôture Copenhague 1990 et a pris les mesures nécessaires pour protéger les individus de la violence antisémite;

que le Document de clôture Lisbonne 1996 de l'OSCE a réclamé la mise en oeuvre améliorée de tous les engagements humanitaires, en particulier ceux concernant les droits de la personne et les libertés fondamentales et a exhorté les États membres à combattre le grave problème de l'antisémitisme;

que dans la Charte de 1999 sur la sécurité européenne, le Canada et d'autres États membres se sont engagés à combattre les violations des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme;

que le 8 juillet 2002, lors de son assemblée parlementaire tenue au Reichstag, à Berlin (Allemagne), l'OSCE a adopté à l'unanimité une résolution (ci-jointe) condamnant les actes antisémites commis actuellement sur le territoire de l'OSCE;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé tous les États membres à reconnaître publiquement la violence exercée à l'encontre des juifs et des propriétés culturelles juives comme étant de la violence antisémite, et à dénoncer avec vigueur ces actes de violence;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution called on all participating member States to combat anti-Semitism by ensuring aggressive law enforcement by local and national authorities;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution urged participating members States to bolster the importance of combating anti-Semitism by exploring effective measures to prevent anti-Semitism and by ensuring that laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism;

WHEREAS the 2002 Berlin Resolution also encouraged all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries;

WHEREAS the alarming rise in anti-Semitic incidents and violence has been documented in Canada, as well as Europe and worldwide.

#### Appendix

##### RESOLUTION ON ANTI-SEMITIC VIOLENCE IN THE OSCE REGION Berlin, 6 - 10 July 2002

1. Recalling that the OSCE was among those organizations which publicly achieved international condemnation of anti-Semitism through the crafting of the 1990 Copenhagen Concluding Document;
2. Noting that all participating States, as stated in the Copenhagen Concluding Document, commit to "unequivocally condemn" anti-Semitism and take effective measures to protect individuals from anti-Semitic violence;
3. Remembering the 1996 Lisbon Concluding Document, which highlights the OSCE's "comprehensive approach" to security, calls for "improvement in the implementation of all commitments in the human dimension, in particular with respect to human rights and fundamental freedoms", and urges participating States to address "acute problems", such as anti-Semitism;
4. Reaffirming the 1999 Charter for European Security, committing participating States to "counter such threats to security as violations of human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief and manifestations of intolerance, aggressive nationalism, racism, chauvinism, xenophobia and anti-Semitism";
5. Recognizing that the scourge of anti-Semitism is not unique to any one country, and calls for steadfast perseverance by all participating States;
6. Unequivocally condemns the alarming escalation of anti-Semitic violence throughout the OSCE region;

The OSCE Parliamentary Assembly:

que la résolution de Berlin de 2002 a exhorté tous les États membres à combattre l'antisémitisme en demandant aux autorités locales et nationales d'appliquer sévèrement la loi;

que la résolution de Berlin de 2002 a appelé les États membres à réitérer l'importance de la lutte contre l'antisémitisme en explorant des moyens efficaces pour prévenir l'antisémitisme et en s'assurant que les lois, les règlements, les pratiques et les politiques sont conformes aux engagements de l'OSCE à l'égard de l'antisémitisme;

que la résolution de Berlin de 2002 a aussi encouragé les délégués de l'assemblée parlementaire à condamner avec force et sans condition les manifestations de violence antisémite dans leurs pays respectifs;

qu'une augmentation alarmante des incidents et de la violence antisémites a été observée au Canada, en Europe et ailleurs dans le monde.

#### Annexe

##### RESOLUTION SUR LA VIOLENCE ANTISEMITE DANS L'ESPACE DE L'OSCE Berlin, 6 - 10 juillet 2002

1. Rappelant que l'OSCE, en élaborant le document de Copenhague de 1990, a figuré parmi les organisations qui ont réussi à obtenir de la communauté internationale qu'elle condamne publiquement l'antisémitisme;
2. Notant que tous les États participants, comme indiqué dans le Document de Copenhague, s'engagent à « condamner sans équivoque » l'antisémitisme et à prendre des mesures efficaces pour protéger les personnes de tout acte de violence antisémite;
3. Rappelant le Document de Lisbonne 1996, qui met en lumière « l'approche globale » de la sécurité adoptée par l'OSCE, appelle à « des progrès en matière d'exécution de tous les engagements intéressant la dimension humaine, eu égard en particulier aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales », et engage les États participants à s'attaquer aux « problèmes aigus », tels que l'antisémitisme;
4. Reaffirmant la Charte de sécurité européenne adoptée à Istanbul en 1999, qui engage les États participants à « contrer les menaces pour la sécurité que constituent les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, et les manifestations d'intolérance, de nationalisme agressif, de racisme, de chauvinisme, de xénophobie et d'antisémitisme »;
5. Reconnaissant que le fléau de l'antisémitisme n'est pas propre à un quelconque pays, et invitant les États participants à faire preuve d'une persévérance inébranlable à cet égard;

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

6. Condamne sans équivoque l'inquiétante recrudescence de la violence antisémite dans tout l'espace de l'OSCE;

7. Voices deep concern over the recent escalation in anti-Semitic violence, as individuals of the Judaic faith and Jewish cultural properties have suffered attacks in many OSCE participating States;
  8. Urges those States which undertake to return confiscated properties to rightful owners, or to provide alternative compensation to such owners, to ensure that their property restitution and compensation programmes are implemented in a non-discriminatory manner and according to the rule of law;
  9. Recognizes the commendable efforts of many post-communist States to redress injustices inflicted by previous regimes based on religious heritage, considering that the interests of justice dictate that more work remains to be done in this regard, particularly with regard to individual and community property restitution compensation;
  10. Recognizes the danger of anti-Semitic violence to European security, especially in light of the trend of increasing violence and attacks regions wide;
  11. Declares that violence against Jews and other manifestations of intolerance will never be justified by international developments or political issues, and that it obstructs democracy, pluralism, and peace;
  12. Urges all States to make public statements recognizing violence against Jews and Jewish cultural properties as anti-Semitic, as well as to issue strong, public declarations condemning the depredations;
  13. Calls upon participating States to ensure aggressive law enforcement by local and national authorities, including thorough investigation of anti-Semitic criminal acts, apprehension of perpetrators, initiation of appropriate criminal prosecutions and judicial proceedings;
  14. Urges participating States to bolster the importance of combating anti-Semitism by holding a follow-up seminar or human dimension meeting that explores effective measures to prevent anti-Semitism, and to ensure that their laws, regulations, practices and policies conform with relevant OSCE commitments on anti-Semitism; and
  15. Encourages all delegates to the Parliamentary Assembly to vocally and unconditionally condemn manifestations of anti-Semitic violence in their respective countries and at all regional and international forums.
7. Se déclare vivement préoccupée par la récente recrudescence d'actes de violence antisémites, des personnes de religion juive et le patrimoine culturel juif ayant fait l'objet d'attaques dans de nombreux États participants de l'OSCE;
  8. Demande instamment aux États qui s'engagent à restituer les biens confisqués à leurs propriétaires légitimes ou à défaut à les indemniser de veiller à ce que leurs programmes de restitution et d'indemnisation soient mis en oeuvre de façon non discriminatoire et conformément aux règles du droit;
  9. Reconnait les efforts louables déployés par de nombreux États post-communistes pour réparer les injustices commises par les précédents régimes en ce qui concerne le patrimoine religieux, étant entendu qu'il reste dans l'intérêt de la justice beaucoup à faire à cet égard, notamment pour ce qui est de la restitution des biens individuels et collectifs ou de l'indemnisation correspondante;
  10. Consciente du danger que représente la violence antisémite pour la sécurité européenne, compte tenu en particulier de la tendance à une intensification de la violence et des attaques dans toute la région;
  11. Déclare que les événements sur la scène internationale ou les questions politiques ne justifieront jamais la violence à l'égard des juifs ou toute autre manifestation d'intolérance, et que cette violence fait obstacle à la démocratie, au pluralisme et à la paix;
  12. Demande instamment à tous les États de faire des déclarations publiques reconnaissant que la violence à l'égard des juifs et du patrimoine culturel juif constitue un acte d'antisémitisme, et de diffuser des déclarations publiques condamnant fermement les dépréciations;
  13. Invite les États participants à faire en sorte que les administrations locales et nationales appliquent la loi avec fermeté, notamment en enquêtant sur les actes criminels antisémites, en appréhendant leurs auteurs, et en engageant les poursuites pénales et les procédures judiciaires appropriées;
  14. Demande instamment aux États participants d'accorder davantage d'importance à la lutte contre l'antisémitisme en organisant un séminaire de suivi ou une réunion sur la dimension humaine en vue d'étudier des mesures efficaces pour prévenir l'antisémitisme, et à faire en sorte que leurs lois, règlements, pratiques et politiques soient conformes aux engagements pertinents pris au titre de l'OSCE face à l'antisémitisme; et
  15. Encourage tous les représentants à l'Assemblée parlementaire à condamner énergiquement et sans réserve les manifestations de violence antisémites dans leurs pays respectifs et au sein de toutes les instances régionales et internationales.

After debate,  
Ordered, That the words "June 30, 2003" be deleted and the words "December 31, 2003" substituted therefor.

After debate,  
The Honourable Senator Carstairs, P.C., for the Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Graham, P.C., that further debate on the motion, as modified, be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Après débat,  
Ordonné : Que les mots « 30 juin 2003 » soient supprimés et remplacés par les mots « 31 décembre 2003 ».

Après débat,  
L'honorable sénateur Carstairs, C.P., au nom de l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Graham, C.P., que la suite du débat sur la motion, telle que modifiée, soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 121, 122 (motions), 16 (inquiry), 115 (motion), 6, 11, 15, 21 (inquiries), 92 (motion) and 22 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

## INQUIRIES

The Honourable Senator Moore called the attention of the Senate to the matter of research funding in Canadian universities from federal sources.

After debate,

The Honourable Senator Morin moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

## WRITTEN DECLARATION OF ROYAL ASSENT

The Honourable the Speaker *pro tempore* informed the Senate that the following communication had been received:

RIDEAU HALL

June 19, 2003

Mr. Speaker:

I have the honour to inform you that the Honourable Louise Arbour, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in her capacity as Deputy of the Governor General of Canada, signified royal assent by written declaration to the bills listed in the Schedule to this letter on the 19th day of June, 2003, at 8:39 p.m.

Yours sincerely,

*Le secrétaire du Gouverneur général,*

Barbara Uteck

*Secretary to the Governor General*

The Honourable  
The Speaker of the Senate  
Ottawa

### Schedule

#### Bills Assented To

Thursday, June 19, 2003

An Act respecting a National Acadian Day (*Bill S-5, Chapter 11, 2003*)

An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act (*Bill C-31, Chapter 12, 2003*)

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2004 (*Bill C-47, Chapter 13, 2003*)

An Act to compensate military members injured during service (*Bill C-44, Chapter 14, 2003*)

Les articles n°s 121, 122 (motions), 16 (interpellation), 115 (motion), 6, 11, 15, 21 (interpellations), 92 (motion) et 22 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

## INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Moore attire l'attention du Sénat sur la question du financement, par le gouvernement fédéral, de la recherche dans les universités canadiennes.

Après débat,

L'honorable sénateur Morin propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

## DÉCLARATION ÉCRITE DE SANCTION ROYALE

L'honorable Président intérimaire informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante :

RIDEAU HALL

Le 19 juin 2003

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louise Arbour, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du gouverneur général, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le jeudi 19 juin 2003 à 20 h 39.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le secrétaire du Gouverneur général,*

Barbara Uteck

*Secretary to the Governor General*

L'honorable  
Le Président du Sénat  
Ottawa

### Annexe

#### Projet de loi ayant reçu la sanction royale

Le jeudi 19 juin 2003

Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes (*Projet de loi S-5, Chapitre 11, 2003*)

Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (*Projet de loi C-31, Chapitre 12, 2003*)

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 (*Projet de loi C-47, Chapitre 13, 2003*)

Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service (*Projet de loi C-44, Chapitre 14, 2003*)

An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003 (*Bill C-28, Chapter 15, 2003*)

An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and the Parliament of Canada Act (*Bill C-39, Chapter 16, 2003*)

An Act to establish Merchant Navy Veterans Day (*Bill C-411, Chapter 17, 2003*)

An Act to amend the Statutory Instruments Act (disallowance procedure for regulations) (*Bill C-205, Chapter 18, 2003*)

An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing) (*Bill C-24, Chapter 19, 2003*)

## MOTIONS

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Morin:

That the Standing Senate Committee on Transport and Communications be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit during the traditional summer adjournment of 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week, until such time as the Senate is ordered to return.

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on Transport and Communications be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit as of September 2, 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week, until such time as the Senate is ordered to return.

After debate,

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Lynch-Staunton, that further debate on the motion, as modified, be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., for the Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C.:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit during the summer adjournment of 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week, until such time as the Senate is ordered to return, and that, notwithstanding the usual practices of the Senate, the Committee be empowered to conduct its meetings by teleconference.

After debate,

With leave of the Senate and pursuant to Rule 30, the motion was modified to read as follows:

That the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be empowered, in accordance with Rule 95(3)(a), to sit during the week of July 28 to August 1, and the week of August 5 to 8, 2003, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week.

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003 (*Projet de loi C-28, Chapitre 15, 2003*)

Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada (*Projet de loi C-39, Chapitre 16, 2003*)

Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande (*Projet de loi C-411, Chapitre 17, 2003*)

Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure de désaveu des règlements) (*Projet de loi C-205, Chapitre 18, 2003*)

Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique) (*Projet de loi C-24, Chapitre 19, 2003*)

## MOTIONS

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Morin,

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé, conformément à l'alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger pendant l'ajournement traditionnel du Sénat pour l'été 2003, même s'il se pourrait que le Sénat se soit alors adjourné pour une période de plus d'une semaine, jusqu'à la reprise des travaux du Sénat.

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit autorisé, conformément à l'alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger à partir du 2 septembre 2003, même s'il se pourrait que le Sénat se soit alors adjourné pour une période de plus d'une semaine, jusqu'à la reprise des travaux du Sénat

Après débat,

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Lynch-Staunton, que la suite du débat sur la motion, telle que modifiée, soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., au nom de l'honorable sénateur Milne, propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.:

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé, en conformité avec l'alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger en 2003 pendant l'ajournement de l'été, même si le Sénat est alors adjourné pour plus d'une semaine, jusqu'à ce qu'un ordre du Sénat ait été établi et que, quelles que soient les coutumes de ce dernier, soit autorisé à mener ses réunions par téléconférence.

Après débat,

Avec la permission du Sénat et conformément à l'article 30 du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé, en conformité avec l'alinéa 95(3)a) du Règlement, à siéger pendant la semaine du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août et la semaine du 5 au 8 août 2003, même si le Sénat est alors adjourné pour plus d'une semaine.

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*With leave,  
The Senate reverted to **Government Notices of Motions**.*

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded  
by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned  
until Tuesday, September 16, 2003, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### **REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):**

Summaries of the Corporate Plan for 2003-2004 to 2007-2008  
and of the Capital and Operating Budgets for 2003-2004 of the  
Enterprise Cape Breton Corporation, pursuant to the *Financial  
Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional  
Paper No. 2/37-528.

Report of the Transportation Safety Board of Canada for the  
fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Canadian  
Transportation Accident Investigation and Safety Board Act*,  
S.C. 1989, c. 3, sbs. 13(3).—Sessional Paper No. 2/37-529.

Reports of the Transportation Safety Board of Canada for the  
fiscal year ended March 31, 2003, pursuant to the *Access to  
Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and  
P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/37-530.

Reports of the Department of Foreign Affairs and  
International Trade for the fiscal year ended March 31, 2003,  
pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*,  
R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper  
No. 2/37-531.

Corporate Business Plan for 2003-2008 of the Canadian food  
Inspection Agency, pursuant to the *Canadian Food Inspection  
Agency Act*, S.C. 1997, c. 6, s. 22.—Sessional Paper No. 2/37-532.

#### **ADJOURNMENT**

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded  
by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 9:39 p.m. the Senate was continued until  
Tuesday, September 16, 2003, at 2:00 p.m.)*

*Avec permission,  
Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement**.*

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par  
l'honorable sénateur Rompkey, C.P.:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure  
ajourné jusqu'au mardi 16 septembre 2003, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### **RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 28(2) DU RÈGLEMENT**

Sommaires du plan d'entreprise de 2003-2004 à 2007-2008 et  
des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2003-2004  
de la Société d'expansion du Cap-Breton, conformément à la  
*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11,  
par. 125(4).—Document parlementaire n° 2/37-528.

Rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la  
*Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport  
et de la sécurité des transports*, L.C. 1989, ch. 3, par. 13(3).  
—Document parlementaire n° 2/37-529.

Rapports du Bureau de la sécurité des transports du Canada  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, conformément à la  
*Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des  
renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21,  
par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-530.

Rapports du ministère des Affaires étrangères et du Commerce  
international pour l'exercice terminé le 31 mars 2003,  
conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur  
la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1  
et P-21, par. 72(2).—Document parlementaire n° 2/37-531.

Plan d'entreprise de 2003-2008 de l'Agence canadienne  
d'inspection des aliments, conformément à la *Loi sur l'Agence  
canadienne d'inspection des aliments*, L.C. 1997, ch. 6, art. 22.  
—Document parlementaire n° 2/37-532.

#### **AJOURNEMENT**

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyée par  
l'honorable sénateur Rompkey, C.P.:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 21 h 39 le Sénat s'ajourne jusqu'au  
mardi 16 septembre 2003, à 14 heures.)*

***Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)***

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The names of the Honourable Senators Baker, Hubley and Finnerty substituted for those of the Honourable Senators Hubley, Cools and Pearson (*June 18*).

The names of the Honourable Senators Cools and Pearson substituted for those of the Honourable Senators Hubley and Finnerty (*June 19*).

Standing Senate Committee on National Finance

The name of the Honourable Senator Callbeck substituted for that of the Honourable Senator Mahovlich (*June 18*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs

The name of the Honourable Senator Spivak substituted for that of the Honourable Senator Andreychuk (*June 18*).

The name of the Honourable Senator Andreychuk substituted for that of the Honourable Senator Spivak (*June 19*).

***Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement***

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Les noms des honorables sénateurs Baker, Hubley et Finnerty substitués à ceux des honorables sénateurs Hubley, Cools et Pearson (*18 juin*).

Les noms des honorables sénateurs Cools et Pearson substitués à ceux des honorables sénateurs Hubley et Finnerty (*19 juin*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

Le nom de l'honorable sénateur Callbeck substitué à celui de l'honorable sénateur Mahovlich (*18 juin*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères

Le nom de l'honorable sénateur Spivak substitué à celui de l'honorable sénateur Andreychuk (*18 juin*).

Le nom de l'honorable sénateur Andreychuk substitué à celui de l'honorable sénateur Spivak (*19 juin*).



*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada —  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:  
Travaux publics et Services gouvernementaux —  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*